

L'an deux mil vingt-six, le 03 juillet, à 09 heures, se sont réunis, au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration (titulaires ou suppléants) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de scrutin, à la date du 25 juin 2026, sous la Présidence de Monsieur Jacky RAGUIN.

Nombre de Membres en exercice	25	Présent(s) : Messieurs Jacky RAGUIN, Philippe DALLEMAGNE, Jean-Marie CAMUT, Madame Raphaële LANTHIEZ, Messieurs Michel LAMY, Jean-Philippe RESIDORI, Mesdames Agnès CORNUMAND, Marie-Thérèse LEROY, Messieurs Arnaud MAGLOIRE, Jean-Michel VIART, Alain BALLAND, Dominique BARONI, Madame Séverine DELSERT-BROQUET, Monsieur Florent HURPEAU, Madame Marie-Hélène TRESSOU, Messieurs Patrice CROPAT, Pascal PLUOT, Alain STEINMANN, Mesdames Delphine COURTIN, Rachida BOUDADI.
Nombre de Membres présents	21	
Nombre de pouvoirs	0	
Nombre de suffrages exprimés	21	Représenté(s) par leur(s) suppléant(s) : Monsieur Christian BLASSON était représenté par Madame Anne-Sophie GAUTHIER.
Votes Pour	21	Absent(s) excusé(s) : Mesdames Laurence CAILLET, Marie HUBERDEAU, Jamila AZZAB, Estelle BOMBERGER-RIVOT.
Votes Contre	0	Assistaient : Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction, Madame Karen GUINOT, Responsable du Pôle Recrutement – Emploi - Formation, Monsieur Aurélien BELIN, Responsable du Pôle Expertise Statutaire.
Abstention	0	

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, étaient absente excusée.

2026_07_28

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES A-B ET C

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES

1) COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

La **Commission Administrative Paritaire** est un organe paritaire consultatif au sein duquel s'exerce le droit à participation des fonctionnaires territoriaux.

Les CAP sont créées auprès du Centre de gestion pour **les collectivités qui lui sont affiliées obligatoirement, et pour les collectivités affiliées volontairement** qui n'ont pas conservé le fonctionnement des CAP.

Elles émettent des avis, ou formulent des propositions préalablement aux actes individuels de gestion des fonctionnaires territoriaux résultant principalement de l'application du Statut.

Les membres du collège employeurs siégeant en catégorie A, B et C ont été désignés par délibération du Conseil d'Administration le 25 novembre 2020 (délibération N°2020_11_32) pour la durée du mandat en application du décret N° 89-229 du 17 avril 1989 modifié. Une modification est intervenue par décision du Président le 6 mai 2026.

Conformément à la réglementation, il est nécessaire de désigner les représentants des collectivités des CAP pour le mandat à venir.

En application de l'article 27 du décret N°89-229 modifié qui précise que « *L'autorité investie du pouvoir de nomination ou, si la commission est placée auprès du centre de gestion, le président du centre préside la commission administrative paritaire. Le président de la commission administrative paritaire peut se faire représenter par un élu* », Monsieur Jacky RAGUIN, Président du CDG, informe qu'il sera représenté par Monsieur Alain BALLAND à la présidence des CAP de catégorie A, B et C.

L'article 5 de ce même décret précise que « *Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission administrative paritaire, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative pour la même catégorie de fonctionnaires* ».

Le Président indique qu'à ce jour les élus départementaux suivants ont fait connaître leur souhait de participation au CAP de la manière suivante :

Commission Administrative Paritaire – Catégorie A (4 titulaires – 4 suppléants)
--

TITULAIRES :

Monsieur. Alain BALLAND
Monsieur. Arnaud MAGLOIRE
Monsieur. Alain STEINMANN
Monsieur. Ludovic VALLARCHER

Conseiller Municipal, Mairie de St André Les Vergers
Maire de Sainte Savine
Maire de Voué
Maire de Fontaine les Grés

SUPPLEANTS :

Monsieur Jean-Marie CAMUT
Madame Séverine DELSERT-BROQUET
Madame Marianne JOLY
Monsieur Philippe GUNDALL

Maire de Marcilly le Hayer
Maire de Aix-Villemaur-Palis
Maire de Pars les Romilly
Maire de Buchères

Commission Administrative Paritaire – Catégorie B (5 titulaires – 5 suppléants)

TITULAIRES :

Monsieur. Alain BALLAND

Monsieur. Alain STEINMANN

Monsieur. Ludovic VALLARCHER

Monsieur Philippe GUNDALL

Madame Carmen LABILLE

Conseiller Municipal, Mairie de St André Les Vergers

Maire de Voué

Maire de Fontaine les Grés

Maire de Buchères

Maire-Adjointe de la Mairie de Mery sur Seine

SUPPLEANTS :

Monsieur Jean-Marie CAMUT

Monsieur. Florent HURPEAU

Monsieur Pascal PLUOT

Madame Marianne JOLY

Monsieur. Patrice ROUSSELLE

Maire de Marcilly le Hayer

Maire de Chaource

Maire de Plancy l'Abbaye

Maire de Pars les Romilly

Maire de Isle-Aumont

Commission Administrative Paritaire – Catégorie C (8 titulaires – 8 suppléants)

TITULAIRES :

Monsieur. Alain BALLAND

Monsieur. Richard BRUGGER

Monsieur Patrice MASSON

Monsieur Philippe GUNDALL

Madame Carmen LABILLE

Monsieur Pascal PLUOT

Madame Marie Thérèse LEROY

Madame Djamila HADDAD

Conseiller Municipal, Mairie de St André Les Vergers

Maire de Chauchigny

Maire de Saint Mesmin

Maire de Buchères

Maire-Adjointe de la Mairie de Mery sur Seine

Maire de Plancy l'Abbaye

Maire de Montgueux

Maire-Adjointe de la Mairie de La Chapelle Saint Luc

SUPPLEANTS :

Monsieur Jean-Marie CAMUT

Monsieur. Florent HURPEAU

Monsieur. Ludovic VALLARCHER

Madame Marianne JOLY

Monsieur. Patrice ROUSSELLE

Monsieur Daniel DUCHANGE

Monsieur Christian BLASSON

Madame Agnès CORNUMAND

Maire de Marcilly le Hayer

Maire de Chaource

Maire de Fontaine les Grés

Maire de Pars les Romilly

Maire de Isle-Aumont

Maire de Chennegy

Maire de Saint Léger près Troyes

Maire de Bréviandes

2) COMMISSION CONSULTATIVE PARTITAIRE (toutes catégories confondues)

La **Commission Consultative Paritaire** est un organe paritaire consultatif.

La C.C.P. est placée auprès du Centre de Gestion pour les **collectivités et établissements qui lui sont affiliés**.

Cette instance est compétente à l'égard de l'ensemble des **agents territoriaux contractuels** sans distinction de catégorie.

Elle émet des avis ou formule des propositions sur des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle lorsque l'autorité territoriale des collectivités dispose d'un pouvoir d'appréciation.

L'article 12 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré une CCP unique à compter du renouvellement des instances consultatives de 2022.

A l'instar de la compétence de l'organe délibérant quant à la désignation des membres constituant le collège des représentants des collectivités des CAP, il lui revient également de désigner les membres du collège des représentant des collectivités de la CCP.

Considérant le nombre d'agents contractuels recrutés au sein des collectivités et établissements affiliés au CDG, le collège est constitué de **8 membres titulaires et 8 membres suppléants**.

A l'instar des Commissions administratives paritaires, le Président du Centre de Gestion fait le choix de se faire représenter par Monsieur Alain BALLAND, à la présidence de la CCP.

A ce jour les élus départementaux suivants ont fait connaître leur souhait de participation à la CCP de la manière suivante :

Commission Consultative Paritaire (8 titulaires 8 suppléants)

TITULAIRES :

Monsieur. Alain BALLAND

Monsieur. Arnaud MAGLOIRE

Monsieur. Ludovic VALLARCHER

Madame Carmen LABILLE

Madame Séverine DELSERT-BROQUET

Madame Anne-Sophie GAUTHIER

Madame Djamila HADDAD

Monsieur Richard BRUGGER -

Conseiller Municipal, Mairie de St André Les Vergers

Maire de Sainte Savine

Maire de Fontaine les Grés

Maire-Adjointe de la Mairie de Mery sur Seine

Maire de Aix-Villemaur-Palis

Maire de Laines aux Bois

Maire-Adjointe de la Mairie de La Chapelle Saint Luc

Maire de Chauchigny

SUPPLEANTS :

Monsieur Jean-Marie CAMUT

Monsieur Jean Philippe RESIDORI

Monsieur Patrice ROUSSELLE

Monsieur Philippe GUNDALL

Monsieur Daniel DUCHANGE

Monsieur Christian BLASSON

Madame Marie-Thérèse LEROY

Madame Raphaële LANTHIEZ

Maire de Marcilly le Hayer

Maire de Chalette sur Voire

Maire de Isle-Aumont

Maire de Buchères

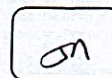
Maire de Chennevy

Maire de Saint Léger près

Maire de Montgueyx

Maire de Soligny les Etangs

Travaux
Réception en préfecture
010-281000026-20260703-D2026_07_28-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026



A la demande du Président, Monsieur Alain BALLAND, Membre du Conseil d'Administration est désigné comme son représentant afin d'assurer la Présidence de ces instances.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration **confirme** la constitution des listes des représentants du collège des Elus comme mentionnées ci-dessus pour les CAP de catégories A – B et C et pour la CCP.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 03 juillet 2026

Le Président,



Jacky RAGUIN

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 06/07/2026.



Le Président,

Jacky RAGUIN

